



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du jeudi 19 octobre 2017

Lieu : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date : le 19 octobre 2017 à 19h30

Date de convocation : le 13 octobre 2017

Président de séance : Bruno GILLET, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde DUFOUR

Présents (12) :

Bruno GILLET, Max MICHOU, Marie-Françoise PAUTHIER, Marie-Claire DUCRET, Bertrand BECHET, Thierry LAURANT, Claude GALLAY, Christophe TRINCAT, Annie PIECHUR (pouvoir de Nathalie LACROIX), Patrice CHEVALLAY, Mathilde DUFOUR, Elisabeth BLANC MEOT, Philippe GILLET, Joelle LE JEUNE.

Absents excusés (2) : Nathalie LACROIX (pouvoir à Annie PIECHUR), Hervé VAN COMPERNOL.

Absents (3) : Dominique CHAPEL, Rudy VESIN, Gérard VEZIN

Monsieur le Maire salue l'ensemble des personnes présentes et accueille Mme PONCET du SYANE et M. CARDIA de l'entreprise Inergie Adapt, chargé de la réalisation du diagnostic éclairage public de la commune.

Mme PONCET rappelle les objectifs du diagnostic subventionné par le SYANE à hauteur de 30 %.

- Inventaire du patrimoine : 40 armoires, 23 km de voiries éclairées ;
- Analyse des risques électriques
- Programme et chiffrage des améliorations ou investissements à réaliser
- Chiffrage des économies potentielles

M. DARCIA présente son diagnostic :

- 40 armoires
- 355 points lumineux
- coût moyen annuel par habitant 9 €
- 3 armoires nécessitent une intervention urgente pour sécuriser leur fermeture
- Remplacement des 88 lanternes en ballon fluorescent

67 % du parc est à rénover soit un investissement de 235 000 euros qui donneront lieu à une économie substantielle par la suite ; Néanmoins, M. DARCIA précise que la non-conformité des installations est due à l'absence de normes avant les années 2000. La mise en conformité avec la réglementation en vigueur est obligatoire lors de travaux de rénovation.

Pour conclure : un chiffrage des travaux et des économies a été réalisé et présenté étant précisé que celui-ci ne tient pas compte des subventions possible du SYANE variant de 30 et 60 %.

M. le Maire remercie Mme PONCET et M. DARCIA pour leur interventions très intéressantes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 septembre dernier

Sans remarques, ni observations le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 est approuvé à l'UNANIMITE.

I – Bibliothèque du Gavot : approbation de la convention Savoie-Biblio

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, après dissolution de Sivom la commune est propriétaire de la Bibliothèque du Gavot.

Afin de bénéficier des services Savoie-Biblio, la commune doit signer une convention de partenariat ayant pour objectif la définition des conditions de collaboration en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

M. le Maire informe les élus des engagements de la commune en terme :

- d'organisation (désignation d'un responsable, tenue de fiches de renseignements, respect de la charte...)
- de fonctionnement
 - ✓ Mise à disposition de matériel (téléphone, internet, ordinateur...)
 - ✓ Libre accès à la bibliothèque et aux services à tous les publics
 - ✓ Consultation gratuite sur place des ouvrages
 - ✓ Favoriser la formation de l'équipe en charge de la gestion et de l'animation de la bibliothèque

Il précise que ce partenariat a pour but :

- d'améliorer l'offre des usagers notamment par l'accès à l'e-média
- obtenir des aides pour l'aménagement ou le développement informatique de la bibliothèque

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE la convention portant soutien à la lecture publique proposée par Savoie-Biblio.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre de ce partenariat.

II – Plage de la Beunaz : rapport de la commission et bilan de la saison

M. le Maire présente le rapport d'opportunité transmis à l'ensemble des élus avec la convocation et présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la délégation, l'économie générale du contrat, sa nature, sa durée et le mode de rémunération envisagé.

Après échanges sur :

- les difficultés d'application des dispositions des délégations
- les investissements à réaliser (sanitaire, restaurant...)
- séparation des lots restaurant et base de loisirs

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du bar-restaurant et de la base de loisirs, selon les modalités exposées dans le rapport de présentation.

APPROUVE la durée de la délégation de service fixée à 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

III – Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

M. BECHET élu représentant la commune de Saint Paul au sein de la Commission Local d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) rappelle que la commission est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à la Communautés de Communes pour chaque compétence.

Il informe que lors de la réunion du 22 septembre 2017, les membres ont approuvé le rapport d'évaluation des charges comprenant les points suivants :

- Rappel du calendrier de travail
- Principes de l'attribution de compensation
- Méthodes d'évaluation prévues par la loi et aspects pratiques
- Les compétences examinées :
 - o Tourisme
 - o Zones d'Activités Economiques
 - o RAM, mission locales, ADMR et baignades surveillées
- Sentiers de randonnée
- Assainissement collectif
- Equipements sportifs
- Synthèse générale : AC définitive de chaque commune après valorisation des charges transférées
- Synthèse générale : principaux mouvements financiers induits par les transferts en 2017

Il est précisé que les 22 conseils municipaux doivent approuver ce rapport, qui sera validé si une majorité qualifiée (les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population) est obtenue, incluant impérativement un vote favorable des 6 communes de la Vallée d'Abondance en raison des modes d'évaluation des charges pour les compétences assainissement collectif et centres sportifs.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 22 septembre 2017, dans lequel il ressort une attribution de compensation pour la commune de 129 454 €.

IV – Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance : approbation de l'action mobilité – transport : actions à l'Est comme à l'Ouest

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPEVA souhaite travailler sur le désenclavement de la partie Est du Chablais et poursuivre les projets en cours sur la partie Ouest

Pour cela elle propose les actions suivantes :

- *Promouvoir le désenclavement ferroviaire : réouverture du RER Sud Léman pour les voyageurs et non le trafic de marchandises, produit dangereux ou non.*
- *Promouvoir le report du trafic pendulaire vers le canton de Vaud de la route vers les liaisons lacustres (optimiser les dessertes, interventions auprès des partenaires suisses et français)*
- *Renforcement à court ou moyen terme des relations bus*
- *Poursuite de la mobilisation du département pour la sécurisation de la RD 1005 secteur Meillerie*
- *Déploiement d'une piste vélo-route*
- *Promotion du covoiturage – création de parking relais*
- *Action pour fluidifier les opérations de dédouanement à St Gingolph*

Après échanges sur :

- Les interconnexions à prévoir entre les communes du territoire
- La synchronisation des différents modes de transports
- Le développement du covoiturage

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

SE PRONONCE favorablement sur les actions cadres présentées précédemment pour promouvoir le désenclavement multimodal du Chablais à l'Est comme à l'Ouest

V – ONF :

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de l'amélioration de la parcelle 2 située au Mont Bénand comprenant du bois d'épicéa sur pied, les services de l'ONF ont procédé au marquage de 15 lots pour un volume de 95 m³.

Il est proposé de nommer les mêmes garants et de fixer un prix identique à 2016 à savoir.

Garants de la bonne exploitation :

M. Max MICHOU

M. Christophe TRINCAT

M. Philippe GILLET

Tarif : 25 € le lot

Procédure :

- Communication aux habitants 10 novembre
- Attribution par tirage au sort.
- Exploitation terminée et contrôlée : 15 mars 2019

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

FIXE le prix de retrait du lot à 25 € pour les coupes vendues sur pied.

Le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Max MICHOU
- M. Christophe TRINCAT
- M. Philippe GILLET

DESTINE le produit des coupes des parcelles à l'affouage.

S'ENGAGE à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois.

FIXE le volume maximal estimé des portions entre 5 et 8 m³ ; ces portions étant attribuées par tirage au sort.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

V – Rapport des commissions

1. animations

- **Fête de la pomme du 15 octobre**

Félicitation pour cette belle journée à la commission animations et remerciements aux services de la mairie (administratifs et techniques).

Une équipe et des associations dynamiques, un temps plus qu'idéal et beaucoup de visiteurs : les raisons du succès !

- **Rassemblement des années en 7**

Peu d'inscrits. Plusieurs raisons, date (début des vacances), 60 ans repas entre eux déjà réservé à la même date, certains habitants ne se sentent pas concernés du fait de leur arrivée récente...

Une animation compliquée à organiser pour laquelle il convient de se poser la question du maintien de celle-ci, de sa modification ou transformation en simple apéritif convivial .

- **Fête de la rissole 10 décembre**

La préparation a déjà commencée une réunion aura lieu prochainement avec les associations.

2. Vie sociale et scolaire

- Cantine :

La cantine connaît une forte augmentation depuis la rentrée (20 enfants) de plus qu'en 2016, atteignant le pic maximal de 136 enfants.

Malgré l'organisation en deux services, le temps de repas induit une période de chevauchement des services entre 12h30 et 13h00.

Cette augmentation implique de trouver des solutions en termes de bâtiments et de personnel.

Un mail sera adressé aux parents afin de faire appel à leur collaboration et à leur bonne volonté pour imaginer d'autres solutions pour la garde des enfants : grands-parents, familles, proches... en attendant de pouvoir accueillir plus d'enfants.

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire que la commission travaille sur le projet circuits courts.

3. Travaux et récompense pour la mairie

- **Réhabilitation de la turbine, salle des pompes aux Faverges.**

L'entreprise nous a dernièrement fait part de certaines difficultés :

- Sablage de la turbine compliqué en raison de l'alliage de celle-ci qui empêche la nouvelle matière d'adhérer
- Raccordement des tuyaux à la station de pompage : l'épaisseur trop fine des tuyaux ne permet pas de souder les équipements neufs. Le remplacement des anciennes canalisations seront sûrement à prévoir après dégagement de celles-ci.

Hydraelectricité : une bonne nouvelle : la mairie récompensée !

La turbine qui faisait tourner les pompes d'alimentation en eau depuis 1953 a subi des dégradations lors de la tempête de mai 2015 et a contraint de faire fonctionner ces pompes sur l'électricité.

La mairie a décidé de convertir la destination de ces turbines : désormais la turbine -envoyée en réparation- servira à fournir du courant qui sera revendu à EDF.

Ce projet a été présenté au SYANE qui l'a retenu comme lauréat et a accordé une aide de 57 030 euros ; le maire est allé recevoir cette récompense à La Thuile remise lors d'une assemblée où St Paul faisait partie des 5 lauréats.

Cette turbine fournira l'équivalent de la consommation électrique de 50 foyers.

M. le Maire rappelle qu'une telle démarche de la part de la mairie implique

1. *D'aller aux réunions pour avoir l'information*
2. *De réaliser un dossier performant (services de la mairie)*
3. *D'avoir des relais en interne*

4. Urbanisme

- GAEC le Val Fleuri
151 rue de la creto
Création de tunnels horticoles – 710m²

- Monsieur Christophe BURNET
1651 route des allobroges
Extension d'un bâtiment existant pour la création d'une fromagerie – 460 m²

- Salle des fêtes

Le permis est actuellement en cours d'instruction.

Lors de sa 11^{ème} réunion, la commission a validé l'aspect des façades. Des modifications restent à apporter sur l'aménagement de l'office.

Les plans intérieurs et extérieurs sont présentés aux élus.

VI – Affaires diverses

1. Vinzier : convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition des locaux au profit de l'Association TL 2222

M. le Maire rappelle qu'afin de permettre l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires mais également les mercredis, la commune de Vinzier mets à disposition de l'association Temps Libres 2222, la salle des fêtes ainsi que le gymnase et la salle de sieste de l'école.

La commune de Vinzier sollicite la prise en charges par l'ensemble des communes du Gavot des frais liées à cette utilisation à savoir 1014 heures par année scolaire.

Le coût des charges représente 4.38 € / h réparti entre les communes selon la population INSEE de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

ACCEPTE de participer aux charges de fonctionnement induites par l'utilisation des locaux de la commune de Vinzier par l'association TL 2222.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la prise en charge de ces frais.

2. TL 2222 : espace de vie sociale

En juillet dernier, la Caisse d'Allocation Familiales a validé le projet d'Espace de Vie Sociale de l'Association TL 2222.

Afin de faire le bilan des activités réalisées et des projets pour 2018, membres de l'association souhaitent rencontrer les élus des communes.

Le Conseil Municipal propose de les recevoir lors du projet conseil de novembre.

3. Organisation d'une soirée repas – concert le 31 décembre place de la mairie sous chapiteau

M. le Maire rappelle qu'une société souhaite organiser une soirée sous chapiteau le 31 décembre.

Les élus pensent qu'il est important d'encourager le développement d'animations sur la commune.

Néanmoins, les élus se doivent de vérifier que l'organisateur privé de l'événement a étudié et trouvé des solutions aux différents problèmes de sécurité, salubrité, stationnement, apports d'eaux et électricités, sécurité...

Par ailleurs, le parking faisant parti du domaine public, il convient de vérifier la réglementation en matière de mise à disposition pour l'organisation d'une activité économique.

Le Conseil Municipal, demande que les organisateurs fassent parvenir à la mairie un projet détaillé pour cet évènement particulièrement difficile en cas d'enneigement, de gel...

4. Maison pour les séniors

M. le Maire rappelle qu'il souhaite que la mairie garde la maitrise de l'attribution des logements et qu'elle ne fasse aucun investissement dans la réalisation du projet.

Il informe le Conseil qu'une réunion est prévue avec l'Etablissement Public Foncier, pour continuer la réflexion sur le projet de maison des anciens et notamment travailler sur deux solutions :

- **Sur le terrain communal : environ 8 d'appartements ou plus avec salle intergénérationnelle 150 m².**
 - *Montant location / mois*
 - *Encadrement limité*
 - *exploitation bailleur social*

- **Construction d'environ 24 logements sur le périmètre de pré localisation : avec services (repas, laverie, animations...)**
 - *Montant du loyer / mois*
 - *Moyens humains*
 - *Exploitation association*

Certains élus pensent que sur la première solution la maitrise des attributions sera très compliquée.

Les élus sont invités à participer à la réunion avec l'EPF.

5. Personnel communal

M. le Maire rappelle les différents remplacements à venir :

- Service école : remplacement congé maternité Florence, recrutement réalisé.
- Service urbanisme : remplacement congé maternité recrutement en cours.
- Service communication – animations : départ d'Atmane HARFOUCHE dont l'action est saluée ; le recrutement arrive à son terme

6. Projet « En avant l'Opéra »

M. le Maire informe que la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance lance un projet d'opéra avec l'ensemble des écoles primaires et de musiques du territoire. (1038 élèves, 44 enseignants et 200 musiciens)

Ce projet se terminera par une série de quatre grands concerts à la Grange au Lac en mars 2018.

7. Safer vente de terrain agricole

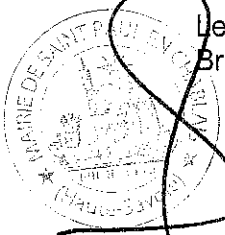
La commune avait fait acte de candidature concernant la vente d'un terrain agricole situé en face du collège a proximité des terrains communaux.

Une réunion s'est tenue dernièrement avec les différents candidats, la Safer et un représentant des agriculteurs.

La Safer devait se prononcer ce jour.

Prochain conseil municipal le 16 novembre 2017 à 20h15

Fin de séance annoncée à 23h15

 Le Maire,
Bruno GILLET